



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 juin 2014
N° 149

Le Comité stratégique de filière « Industries extractives et de première transformation » présente son contrat de filière à Arnaud MONTEBOURG

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif, de l'Economie et du Numérique, a présidé hier la réunion du Comité stratégique de filière (CSF) « Industries extractives et première transformation », qui rassemble les acteurs des industries minières et de carrières, de la production et de la transformation des métaux, des céramiques, du ciment, du béton et du verre.

Au terme de neuf mois de travail animés par la vice-présidente du CSF Catherine TISSOT-COLLE, présidente de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM) et vice-présidente de l'Alliance des minerais, minéraux et métaux (A3M), et d'une quarantaine de réunions ayant mobilisé plus de cent personnes, les fédérations professionnelles et les syndicats de salariés de la filière ont présenté au ministre leur contrat de filière.

Pour Arnaud MONTEBOURG, « *Nous avons fait un premier pas avec le lancement de la Compagnie des Mines de France. Avec ce contrat de filière, nous poursuivrons notre effort pour doter, de nouveau, la France de capacités souveraines dans le secteur minier. L'alliance de la puissance publique et des acteurs privés permettra de mettre en œuvre des actions concrètes pour construire une stratégie ambitieuse de reconquête industrielle des activités extractives et de première transformation. Nous contribuons ainsi au maintien et à la création d'activité et d'emplois en France.* »

Le contrat de filière est structuré autour de 5 axes prioritaires :

- Renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle
- Poursuivre le développement d'une industrie plus efficiente dans l'utilisation des ressources dans la perspective d'une économie circulaire
- Stimuler l'investissement et l'innovation
- Assurer un écosystème favorable au développement de la filière
- Améliorer l'image de la filière et renforcer son attractivité

La mise en œuvre d'une partie des actions du contrat a déjà été engagée et mobilisera les membres du CSF dans les mois à venir. « *Nous allons aller vite et le lancement dès hier d'un portail d'information public, consacré aux matières premières minérales non énergétiques, en est la preuve* », commente le Ministre. La majorité des autres actions seront mises en œuvre au cours de la période 2014-2015. Pour les mesures les plus opérationnelles ou de court terme, un premier rendez-vous est prévu d'ici la fin de l'année 2014.

Pour plus d'information, venez découvrir www.mineralinfo.fr

Contacts presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG : 01 53 18 45 13 – sec.merp-n-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Marianne ZALC-MULLER

Sibeth NDIAYE